

Comité syndical du 9 avril 2018

DELIBERATION N° 18-003

Objet : Avenant n° 3 à la DSP VORTEX

Le neuf avril deux mille dix-huit à quinze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<b><u>Sont présents :</u></b>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
30 MAR. 2018	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
19 AVR. 2018	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
19 AVR. 2018	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	<b><u>A donné pouvoir :</u></b>	
Publication ou notification :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<b><u>Sont absents :</u></b>	
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
19 AVR. 2018	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,*

*Vu la délibération 16-032 du 16 décembre 2016 relative à l'attribution du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau VORTEX,*

*Vu la délibération 17-027 du 15 décembre 2017 relative aux avenants n° 1 & 2 au contrat de délégation de service public VORTEX portant sur le transfert du contrat à la société Val d'Oise Fibre et à la modification du catalogue de service,*

*Vu le rapport n° 18-003,*

**Après en avoir délibéré :**

**RAPPELLE** que le syndicat Val d'Oise Numérique a approuvé par délibération 16-032 de son comité syndical du 16 décembre 2016 l'attribution à TDF du contrat de délégation de service public (DSP) pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement d'un réseau de fibre optique à usage grand public et professionnel sur 116 communes du territoire du Val d'Oise ;

**RAPPELLE** le transfert de ce contrat à la société ad hoc Val d'Oise Fibre,

**DONNE ACTE** de l'information faite au comité syndical sur le contenu de l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relatif à la modification du catalogue de services et des conditions tarifaires annexés à la convention de délégation de service public ;

**PRECISE** que l'avenant n° 3 est sans incidence sur la mise en œuvre du contrat incluant le plan d'affaires et la part de cofinancement public prévu dans ladite convention ;

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 3 ;

**CHARGE** le Président et le Directeur général, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de sa notification aux tiers concernés dont la transmission de la nouvelle offre de référence à l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

**Le Président**

**Syndicat Mixte Ouvert**

**Val d'Oise Numérique**

**Monsieur Pierre-Édouard EON**

